



FR

CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

Annexe

de la décision de la Commission relative au financement du programme d'action annuel 2019 en faveur du Burkina Faso

Document d'action concernant l'«Appui budgétaire pour la mise en œuvre du programme d'urgence Sahel (PUS) étendu du Burkina Faso – renforcement budgétaire n° 2 – PUS + »

| | | |
|--|---|---|
| 1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS | Appui budgétaire pour la mise en œuvre du programme d'urgence Sahel (PUS) étendu du Burkina Faso – renforcement budgétaire n° 2 – PUS+ Numéro CRIS: BF/FED/042-209 financé par le 11 ^e Fonds européen de développement (FED) | |
| 2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation | Burkina Faso L'action sera menée à l'endroit suivant: Burkina Faso plus particulièrement dans les régions fragiles identifiées dans le PUS | |
| 3. Document de programmation | Programme indicatif national (PIN) 2014-2020 entre l'Union européenne et le Burkina Faso | |
| 4. Objectifs de développement durables (ODD) | ODD 3 - Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge; ODD 6 - Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable; ODD 16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. | |
| 5. Secteur d'intervention/domaine thématique | - Appui à la gouvernance - Appui au secteur de la santé - Appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à l'agriculture durable et à l'eau - Sécurité | Aide au développement: OUI ¹ |
| 6. Montants concernés | Coût total estimé: 25 000 000 EUR Montant total de la contribution du FED: 25 000 000 EUR au titre de l'appui budgétaire. | |
| 7. Modalité d'aide et modalité de mise en œuvre | Appui budgétaire Gestion directe avec: appui budgétaire: contrat d'appui aux performances des réformes sectorielles | |

¹ L'aide publique au développement doit avoir pour objectif essentiel la promotion du développement économique et du bien-être dans les pays en développement.

| | | | | |
|---|--|--------------------------|------------------------------|---------------------------|
| 8 a) Code(s) CAD | 51010 – Aide relative au soutien budgétaire général 152 - Prévention et règlement des conflits, paix et sécurité 160 – Infrastructure et services sociaux divers | | | |
| b) Principal canal de distribution | 12000 - Gouvernement du bénéficiaire | | | |
| 9. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD) | Objectif stratégique général | Non ciblé | Objectif significatif | Objectif principal |
| | Développement de la participation/bonne gouvernance | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | X |
| | Aide à l'environnement | X | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Égalité entre les hommes et les femmes et émancipation des femmes et des jeunes filles | <input type="checkbox"/> | X | <input type="checkbox"/> |
| | Développement du commerce | X | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Santé génésique, maternelle, néonatale et infantile | <input type="checkbox"/> | X | <input type="checkbox"/> |
| | Marqueurs de la convention de Rio | Non ciblé | Objectif significatif | Objectif principal |
| | Diversité biologique | X | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Lutte contre la désertification | X | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Atténuation du changement climatique | X | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Adaptation au changement climatique | X | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 10. Programmes thématiques phares « Biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent » | S.O. | | | |

RESUME

L'objectif général de l'action est de contribuer à maintenir la paix, la stabilité et la sécurité au Burkina Faso, en renforçant la présence de l'État dans les régions identifiées dans le cadre du programme d'urgence Sahel (PUS) étendu. Il s'agira d'accroître la capacité financière du gouvernement pour maintenir la paix, la stabilité et la sécurité, tel que défini dans les objectifs du programme national pour le développement économique et social (PNDES) et du programme d'urgence Sahel (PUS).

Le PUS est une initiative du gouvernement, adoptée en juillet 2017, pour accélérer la mise en œuvre du PNDES dans la région du nord et du Sahel initialement, zone fragilisée qui connaît une très forte insécurité.

Au regard de la détérioration significative de la situation sécuritaire et de son extension à d'autres régions, le gouvernement a décrété l'état d'urgence dans 14 des 45 provinces du pays (soit 7 régions sur 13) le 31 décembre 2018. En mars 2019, le Gouvernement du Burkina Faso a décidé

d'étendre la mise en œuvre du PUS à quatre nouvelles régions (Boucle du Mouhoun, le nord, le Sahel, le centre-nord, l'est et le centre-est).

Les objectifs spécifiques sont : l'accès aux services sociaux de base est amélioré; la protection et la sécurité des personnes et des biens sont renforcées; la gouvernance locale est améliorée. La présente action consiste en un renforcement budgétaire non ciblé via le Fonds européen de développement.

La phase 1 de cette action a consisté en un appui budgétaire et un appui complémentaire de 50 000 000 EUR non ciblé sur la région du Sahel et une partie de la région du nord (Stratégie initiale du PUS) via le financement du fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne (T05-EUTF-SAH-BF-09-01 et T05-EUTF-SAH-BF-09-02). Ces ressources concernent les exercices budgétaires 2018 et 2019.

La phase 2 de cette action consiste en une augmentation de l'appui budgétaire non ciblé au PUS «élargi» ainsi que la mise en place d'une composante significative d'assistance technique sur le secteur de la sécurité et des activités de formation et d'amélioration du dialogue entre les populations et les forces de sécurité intérieure, pour un montant de 30 000 000 EUR, via le financement du fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne (avenant n°1 de T05-EUTF SAH-BF-09). Ces ressources complètent l'exercice budgétaire 2019 et contribuent à l'exercice budgétaire 2020.

L'action proposée s'inscrit dans la Stratégie Sahel de l'UE et les axes d'intervention du Plan d'action régional en faveur du Sahel (2015-2020).

1 ANALYSE DU CONTEXTE

1.1 Description du contexte

Ces dernières années l'histoire du Burkina Faso a été marquée par un accroissement d'attaques armées dans certaines localités menées par des mouvements terroristes. La situation géographique du Burkina Faso, au centre du Sahel avec six pays limitrophes le rend particulièrement vulnérable à ces menaces. Depuis la fin 2015, les attaques liées au terrorisme se sont multipliées. En parallèle, des actions d'intimidation envers les populations, le personnel des services de base (enseignants et personnels de santé) et les organisations non gouvernementales (ONG) ont lieu dans les zones frontalières et ont tendance à s'étendre à d'autres zones. Depuis le mois d'août 2017, le nombre d'attaques a significativement augmenté, malgré une présence renforcée des forces de sécurité. Les actions des terroristes deviennent davantage organisées et sophistiquées (usage des engins explosifs improvisés, lances rockets ciblés). Ceci s'ajoute au banditisme ordinaire et connecté relevant des trafics qui abondent dans la région.

Le pays subit aussi une montée importante des tensions intercommunautaires, instrumentalisées par des groupes terroristes, entre des éleveurs et des populations sédentaires dans un contexte de pression croissante sur des ressources naturelles (eau, terre) en constante dégradation y compris à cause des effets du changement climatique. La coexistence pacifique traditionnelle entre les religions au Burkina Faso est d'ailleurs fortement menacée par la montée des tensions suscitées par les terroristes, avec une augmentation d'attaques contre des chrétiens. Dans ce contexte, les groupes d'autodéfense locaux (Koglweogos), très puissants et difficilement contrôlables par les autorités, complexifie encore la lutte contre la radicalisation violente au Burkina Faso.

En 2018, la dégradation sécuritaire s'est étendue à d'autres régions du pays. Pour la première fois, le Burkina Faso est confronté à des migrations internes importantes: on dénombre plus de 140 000 déplacés internes en mai 2019. Plus de 1200 écoles ainsi que des formations sanitaires² ont été fermées.

² Plan d'urgence Burkina Faso janvier 2019. Équipe inter organisation humanitaire développement du pays et des partenaires.

Sur le plan budgétaire, les dépenses de sécurité, défense et administration du territoire ont augmenté de 60 % entre fin 2015 et fin 2018³. Dans le même temps, le budget de l'Etat est sous pression des dépenses salariales qui réduisent fortement les ressources accordées aux investissements publics.

Par ailleurs, avec une population estimée à près de 20 millions d'habitants en 2019, le Burkina Faso présente une croissance démographique de 3,1 % par an, l'une des plus importantes au monde. La population est très jeune: l'âge médian est de 16 ans et cherche des débouchés en termes d'emploi que la croissance ne fournit pas. Le phénomène des migrations internes mais aussi au niveau régional (vers la Côte d'Ivoire principalement) s'explique en partie par le fait que la population, en majorité rurale, dégage un excédent de main d'œuvre (taux d'occupation de la population très faible).

De plus, le Burkina Faso est un pays de transit pour la migration internationale. Les frontières poreuses, parfois non matérialisées et la faiblesse dans le contrôle et la surveillance de celles-ci sont favorables à la migration irrégulière et la traite d'êtres humains. En même temps, les populations de la région dépendent de leurs réseaux régionaux et transrégionaux de mobilité, qui représentent soit des ressources développementales importantes, soit des stratégies de résilience face aux risques multiples.

1.2 Cadre stratégique de l'action (mondial, l'UE)

Cette action contribue aux priorités stratégiques de l'UE, en s'inscrivant dans les priorités d'intervention 1 et 4 du plan d'action de la Valette: priorité n°1. Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées; priorité 4. Prévenir la migration irrégulière, le trafic des migrants et la traite des êtres humains et lutter contre ces phénomènes.

Par ailleurs, cette action s'inscrit dans la Stratégie Sahel de l'UE et les axes d'intervention du plan d'action régional en faveur du Sahel (2015-2020).

Cette action est également en cohérence avec les domaines prioritaires de l'Alliance pour le Sahel dont l'Union européenne est membre, à savoir principalement: la sécurité, la gouvernance et le soutien au rétablissement des services de base sur l'ensemble du territoire, y compris par la décentralisation.

Par ailleurs, les conclusions du Conseil sur le Sahel qui s'est tenu le 13 mai 2019 à Bruxelles rappellent que le Sahel est une priorité stratégique pour l'UE et ses États membres. *«Dans le cadre d'un dialogue politique permanent et d'une approche intégrée axée sur le nexus développement et sécurité, et sur la base de la stratégie de l'UE pour la sécurité et le développement au Sahel et de son plan d'action régional, ainsi que des cinq piliers du plan d'action adopté lors du sommet de La Valette en 2015, l'ensemble des instruments européens d'action extérieure ont été déployés»*⁴ au Sahel.

1.3 Analyse des politiques publiques du pays partenaire/de la région

Le programme d'urgence Sahel (initial) est une réponse suivant une approche globale au problème de la sécurité dans la région du Sahel au Burkina Faso. Adopté en juillet 2017, ce programme s'appuie sur les documents de référence que sont: le plan national de développement économique et social (PNDES), la loi relative à la sécurité intérieure et sa stratégie nationale de la sécurité intérieure (SNSI), ainsi que les politiques sectorielles des secteurs sociaux de base (éducation nationale, santé, eau potable et assainissement, énergie, emploi...).

³ Données du TOFE. Dépenses sur ressources propres, base engagement, des ministères chargés de la défense, de la sécurité, de la décentralisation et de l'administration du territoire.

⁴ <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9103-2019-INIT/fr/pdf>

Le PUS est une déclinaison géographique du PNDES, avec des orientations stratégiques plus spécifiques compte tenu de la situation actuelle de cette région. Le PUS rassemble les priorités sectorielles visant à accélérer la prestation des services publics des zones en crise, et maintenir la présence de l'État dans ces régions.

Cinq principes directeurs guident la mise en œuvre du PUS-BF: (i) la participation des parties prenantes, (ii) le ciblage des secteurs prioritaires à forte demande sociale, (iii) la cohérence des interventions et l'efficacité de l'action, (iv) la gestion axée sur les résultats et (v) les synergies d'actions entre les programmes.

Le Comité d'orientation stratégique (COS) a validé l'extension du PUS aux nouvelles régions en crise du Burkina Faso le 15 mars 2019. Quatre domaines d'intervention prioritaires également ont été définis⁵: (i) la réponse aux défis sécuritaires; (ii) la gestion des urgences sociales⁶; (iii) le renforcement de la présence de l'État sur le territoire et (iv) les bases de la résilience des populations et des territoires.

Cette extension du PUS propose des domaines d'intervention plus diversifiés en prenant aussi bien en compte l'amélioration des relations entre populations et forces de défense et de sécurité, la gestion des urgences humanitaires, la préservation des droits humains, et également la prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation.

Le PUS est pertinent, car il met l'accent sur les besoins indispensables au maintien de la puissance publique dans les zones soumises à une menace extérieure et intérieure. En tant que déclinaison géographique du PNDES, il apporte une solution mixant la sécurité (déploiement des forces de l'ordre sur le territoire), le développement par les services sociaux de base (la santé, l'eau potable et l'éducation), ainsi que la gouvernance locale.

Le dialogue de politique doit mettre l'accent sur les instruments budgétaires utilisés pour renforcer l'action du gouvernement dans le cadre du PUS. Il s'agit principalement de le tracer dans la loi de finances de l'État, de combiner investissement, fonctionnement et ressources humaines et de mieux planifier les interventions prévues.

Il s'agit d'une politique crédible, notamment car elle a clairement identifié les points de blocage que peuvent rencontrer la mise en œuvre des services publics sur le terrain. Elle prévoit notamment le recours à des dérogations dans le système de commande publique pour faire face à l'urgence des activités à déployer. Cependant, elle minimise l'importance des phases préalables de préparation des marchés publics au niveau local, c'est pourquoi la phase 1 financée par le fonds fiduciaire d'urgence comprend des mesures d'accompagnement sous forme d'une assistance à maîtrise d'ouvrage locale. Sa crédibilité est renforcée par les réalisations effectuées en année 1 du PUS, qui a démontré que la méthodologie globale d'intervention était suivie.

L'extension du PUS ne remet pas en cause la pertinence ni la crédibilité de la politique publique (PNDES/PUS).

Le PUS contribue à promouvoir la paix, la justice et des institutions efficaces (ODD 16) en promouvant une société pacifique et inclusive, l'accès à la justice pour tous et le renforcement des institutions responsables et efficaces à tous les niveaux.

1.4 Analyse des parties prenantes

Les groupes ciblés sont: les forces de sécurité (police, gendarmerie, chaîne de la justice), le personnel de santé, les services producteurs d'eau, le personnel lié aux services de l'éducation.

Les bénéficiaires directs sont: les populations, les jeunes et adolescent(e)s, les femmes, les hommes, les forces de sécurité intérieure (FSI), les collectivités territoriales, les chefs de circonscriptions administratives locales, les personnels de santé, les consommateurs d'eau, le

⁵ Projet de document de stratégie d'extension du programme d'urgence pour le Sahel (2019-2021).

⁶ Personnes déplacées internes, gestion des écoles fermées, gestions des centres de santé dans les zones directement impactées.

personnel lié aux services de l'éducation dans les régions identifiées dans le cadre du programme d'urgence Sahel étendu.

Les bénéficiaires indirects sont: les services techniques déconcentrés, les autorités coutumières et religieuses.

Les autres parties prenantes sont:

Le ministère de l'économie, des finances et du développement, en tant que responsable du pilotage du programme à travers l'unité de coordination du PUS-BF assurée par la direction générale du développement territorial. La direction générale de la coopération, la direction générale du trésor et de la comptabilité publique, la direction générale du budget et la direction générale du contrôle des marchés et des engagements financiers devront assurer une exécution budgétaire cohérente avec le degré d'urgence de l'action.

Le ministère en charge de la santé et ses services aux niveaux central, régional et périphérique, notamment les directions régionales de la santé et les équipes cadres des districts sanitaires. Au niveau central, la direction des ressources humaines est la première concernée.

Le ministère en charge de l'eau et de l'assainissement à travers les directions régionales de l'eau et de l'assainissement.

Le ministère en charge de la Sécurité intérieure et ses services au niveau central et régional et en particulier la direction générale de la police et la gendarmerie nationale.

Le ministère en charge de l'administration territoriale et de la décentralisation avec les autorités administratives déconcentrées (gouverneurs, hauts commissaires, préfets) et son rôle dans la gestion des frontières.

Les collectivités territoriales (communes notamment) voient leurs pouvoirs accrus à la faveur du transfert des compétences et des ressources consécutives à la mise en œuvre de la politique de décentralisation, couvrant en particulier les domaines de l'eau et la gestion des centres de santé (CSPS).

Les organisations de la société civile (ONG internationales et associations nationales) apporteront une contribution significative dans la gouvernance du secteur à travers (i) des actions de mobilisation sociale, de veille et de contrôle citoyens, d'appui à la maîtrise d'ouvrage communale; (ii) et leur contribution au financement des infrastructures.

Les opérateurs privés qui contribueront à améliorer le service public en matière d'eau et de santé et à travers un partenariat constructif avec l'État.

Les partenaires techniques et financiers qui accompagneront le gouvernement dans la mise en œuvre du PUS, et des politiques sectorielles de l'eau et de l'assainissement, de la santé, de la défense et de la sécurité.

1.5 Analyse des problèmes/domaines d'appui prioritaires

Depuis la crise libyenne, la situation sécuritaire dans toute la région du Sahel, et notamment au Burkina Faso, s'est profondément dégradée faisant ainsi des zones frontalières des espaces où se cristallisent des menaces pour la sécurité et le développement durable du Burkina Faso et ses pays limitrophes. La prolifération des armes, la présence de groupes armés terroristes, de trafiquants (drogue, armes, humains, etc.) et de réseaux criminels, et la montée de tensions intercommunautaires n'ont fait qu'amplifier ce phénomène comme en témoigne les attaques quasi-quotidiennes qui frappent la région.

Cette situation sécuritaire est à l'origine de déplacements forcés de population, de fermeture d'écoles, de la dégradation de la situation humanitaire, du manque d'accès aux services sociaux. Cette situation accélère la désaffection des services de l'État dans les communes touchées, tous services confondus: secteurs sociaux, justice, forces de défense et de sécurité et services communaux.

La dégradation de la situation sécuritaire entraîne un affaiblissement des conditions de développement, qui s'en retrouvent largement compromises. Quel que soit le secteur concerné,

les opérateurs sont confrontés à la problématique de sécurisation des interventions. Les personnels relevant du statut public de l'État sont peu enclins à accepter une affectation dans les zones tendues du pays. Les acteurs non gouvernementaux sont confrontés à des difficultés d'accès, et à la problématique des personnes déplacées internes. Les entreprises ne répondent pas aux marchés publics dans cette zone et les procédures budgétaires peuvent se traduire par un recours important aux mesures dérogatoires, aggravant les risques de corruption.

Les enjeux humanitaires s'accroissent avec notamment les personnes déplacées, les réfugiés dans les pays voisins, la fermeture des écoles, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, les problèmes sanitaires, les pressions sur l'accès à l'eau et à la terre et la crise commerciale et économique elle-même exacerbée par sa dépendance du secteur primaire rendu particulièrement vulnérable du fait du changement climatique.

1.6 Autres domaines d'évaluation

1.6.1 Valeurs fondamentales

Le Burkina Faso est signataire des principales conventions internationales et la Constitution et les lois nationales offrent un cadre légal approprié pour le respect de ses valeurs fondamentales. Cependant, il avait été noté que l'opérationnalisation des engagements du gouvernement se heurte parfois à un manque de ressources financières et humaines.

Les droits fondamentaux sont couverts au Burkina par l'article 2 de la Constitution. Pour ce qui concerne la torture, la législation nationale garantit l'inviolabilité des personnes placées en détention préventive ainsi que les personnes condamnées à une peine privative de liberté. Cependant, des cas de violences et tortures avaient pu être relevés dans les maisons d'arrêt ou commissariats de police.

Pour ce qui concerne la peine de mort, le Burkina est un pays abolitionniste *de facto*: la peine de mort est prévue par le code pénal, et des condamnations à mort sont quelquefois prononcées, mais aucune n'a été exécutée depuis 1998.

Concernant la démocratie, après l'insurrection populaire d'octobre 2014, le Burkina Faso a su faire montre d'une maîtrise de ses processus électoraux lors des derniers scrutins présidentiel et législatif de novembre 2015. Les processus électoraux au Burkina Faso peuvent être considérés comme suffisamment solides et crédibles, même si le taux de participation réelle aux scrutins reste modeste.

Concernant l'état de droit, l'appareil judiciaire et le personnel qui l'anime sont régis par des textes plus ou moins cohérents, et basés sur les principes de l'indépendance du juge, de l'égalité de tous devant la justice, de la gratuité de la justice, du double degré de juridiction et de la collégialité. La question de l'indépendance de la justice a connu un tournant pendant la période de transition mais reste sujette aux pressions économiques même si d'importantes réformes sont en cours pour corriger ces dysfonctionnements.

Le système d'application des lois est en place mais se heurte souvent à des contraintes en termes de ressources humaines et matérielles. Si ce secteur a connu des progrès au cours des dernières années, il n'en demeure pas moins vrai que, pour plusieurs personnes, l'accessibilité à la justice reste toujours très difficile pour des raisons d'ordre physique, psychologique et financier.

La situation dans les zones de crise est plus problématique, notamment lors des actions des forces armées burkinabè. Une veille continue est assurée pour maintenir le respect des protocoles internationaux lors des interventions des forces de sécurité et de défense.

1.6.2 Politique macroéconomique

Le Burkina Faso dispose d'un cadrage macroéconomique et budgétaire visant la stabilité. En effet, le Burkina Faso et le Fonds monétaire international (FMI) se sont entendus sur un nouveau programme en 2019. Le déficit budgétaire qui a frôlé 8 % en 2017 a été ramené à moins de 5 % en 2018. Il est projeté à 3 % maximum sur 2019 et 2020. Le déficit a été contenu grâce à un niveau relativement bon de mobilisation des recettes propres (17,2 %) du PIB, malgré les défis sécuritaires et les mouvements sociaux, et à une maîtrise des dépenses publiques.

L'économie du Burkina Faso s'est montrée très résiliente face à des problèmes de sécurité considérables au cours des deux dernières années. Le PIB a progressé de 6,3 % en 2017, après une hausse de 5,9 % en 2016, et sa croissance devrait se stabiliser à 6 % en 2018. Dans le cadre du programme du FMI, le gouvernement mène une politique budgétaire prudente à travers, notamment une contraction des dépenses d'investissement depuis 2017. L'inflation s'est établie à 2,1 % sur un an à la fin décembre 2017 et est restée à ce niveau en 2018. La dette publique est tombée à 38,4 % du PIB en 2017: l'impact des nouveaux emprunts a été compensé par l'appréciation de l'euro vis-à-vis du dollar et par une croissance vigoureuse du PIB. Les perspectives risquent d'être révisées à la baisse, principalement en raison de la menace de nouvelles attaques terroristes qui pourraient peser sur l'activité minière et le tourisme, ainsi que des tensions et des troubles sociaux qui pourraient compromettre la perception des recettes et accentuer la pression sur les dépenses courantes.

1.6.3 Gestion des finances publiques (GFP)

Le gouvernement a adopté une politique sectorielle de la gouvernance économique (PSGE) 2018 – 2027, en février 2018. La PSGE est jugée pertinente avec son axe stratégique 2 relatif à l'amélioration de la gestion des finances publiques et du financement du développement et qui comporte trois objectifs stratégiques: (i) optimiser la mobilisation des ressources financières; (ii) améliorer l'efficacité de la dépense publique et optimiser la gestion du patrimoine de l'État et (iii) renforcer la transparence et la redevabilité dans la gestion des finances publiques.

En attendant de disposer d'un plan de réforme de la GFP tiré de la PSGE, le gouvernement met en œuvre un programme de réformes des finances publiques, quoique pas encore bien structuré, qui fait l'objet d'une actualisation s'appuyant sur diverses évaluations (*Public Expenditure and Financial Accountability* - PEFA) au niveau global, le *Tax Administration Diagnostic Assessment Tool* (TADAT) pour l'administration fiscale, et *Public Investment Management Assessment* (PIMA) pour la gestion des investissements). Une évaluation du système de gestion des marchés publics est en cours selon la méthodologie d'évaluation des systèmes de passation des marchés (MAPS). Le rapport devrait être disponible avant la fin du troisième trimestre 2019 et devrait être suivi par un programme spécifique de réformes.

La gestion des finances publiques du pays est également jugée crédible. Dans le sens de l'approche *Collect More Spend Better*, le pays poursuit la modernisation de son administration fiscale à travers les téléprocédures, la mise à jour des manuels de procédures et l'amélioration du contrôle fiscal. De même, l'administration douanière semble également avoir bien assuré la relève du programme de vérification des importations par une société externe en créant une équipe de contrôle de la valeur. Au-delà de la chaîne de la dépense, la mise en œuvre du budget de programmes se poursuit progressivement. Dans les marchés publics, l'autorisation récente de la publicité du processus d'appels d'offres dans les journaux autres que la revue des marchés publics permettra de lever un goulot d'étranglement. En matière de contrôle, les premières enquêtes sur les délits d'apparence impliquant des membres du gouvernement ont été ouvertes et pourraient contribuer à assoir une certaine crédibilité des corps de contrôle. De même, le pouvoir judiciaire (Parquet général près la Cour d'appel de Ouagadougou) a jusqu'ici plutôt bien conduit l'instruction d'une présomption de tentative de fraude sur l'exportation d'or impliquant l'une des plus grandes mines du pays.

Malgré tout, la disponibilité d'un plan de réforme couvrant tout le segment de la GFP et la relance du dispositif de suivi/évaluation restent un défi que doit relever le pays afin de renforcer son système de gestion des finances publiques. Par ailleurs, les réponses du gouvernement à l'explosion de la masse salariale (55 % des recettes fiscales pour 2019) ne semblent pas encore à la hauteur des défis à relever.

1.6.4 *Transparence et contrôle du budget*

Sur le plan de la transparence budgétaire, la publication des rapports d'exécution budgétaire en 2018 est devenue plus régulière et les documents sont disponibles dans des délais plus courts sur le site internet de la direction générale du budget du ministère de l'économie, des finances et du développement (MINEFID): www.dgb.gov.bf

2 RISQUES ET HYPOTHESES

| Risques | Niveau de risque (E/M/F) ⁷ | Mesures d'atténuation |
|--|---------------------------------------|--|
| <p>Sécuritaires: forte dégradation des conditions de sécurité dans la zone sahélienne.</p> <p>Déviations des règles relatives aux droits de l'Homme par les FSI en opération.</p> | E | <p>Mobilisation rapide et formation des ressources humaines en charge de la sécurité.</p> <p>Dans le cadre de l'appui complémentaire de la phase 2 financée par le fonds fiduciaire d'urgence (FFU), des formations spécifiques sur le respect des droits de l'Homme et du droit international humanitaire seront délivrées aux forces de sécurité soutenues dans le cadre de l'appui budgétaire. Des formations à la médiation, au dialogue et au respect des différences culturelles seront délivrées.</p> <p>Des activités de soutien au dialogue et à la concertation locale dans les zones de déploiement des forces de sécurité intérieure seront également organisées dans le cadre du financement de la phase 2 via le financement du FFU.</p> |
| <p>Risque de non mobilisation des ministères techniques sur le plan humain, financier et politique.</p> | M | <p>Dialogue politique. Renforcement des capacités dans le cadre de programmes 11^e FED. Synergies avec les autres programmes développés sur les instruments de la coopération. MINEFID comme pivot de mise en œuvre du programme.</p> |

⁷ Élevé (E), moyen (M), faible (F).

| | | |
|--|---|--|
| <p>Capacités: les capacités des collectivités locales sont insuffisantes compte tenu du volume d'activité à gérer.</p> | M | <p>Passation de marchés au niveau centralisé. Les capacités des collectivités sont renforcées dans la perspective de la maîtrise d'ouvrage communal, un appui est financé dans le cadre de la phase 1 via le financement du FFU.</p> |
| <p>Financiers: (i) difficultés de mise à disposition des fonds par l'administration; (ii) lenteur dans la passation des marchés; (iii) mauvaise gouvernance se traduisant par la mauvaise sélection des prestataires de services.</p> | E | <p>Renforcement des capacités nationales, notamment en matière de GFP dans le cadre du Programme d'appui à la gestion publique et aux statistiques (PAGPS), financé par l'UE sur le 11^e FED.</p> |
| <p>Hypothèses</p> | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • L'engagement politique et budgétaire fort de l'État, y compris dans la mise en œuvre du PUS dans sa globalité; • Le maintien de la stabilité socio-politique nationale; • Le climat sécuritaire permet aux opérateurs de l'État et autres opérateurs de travailler dans les régions d'intervention; • L'adhésion de l'administration (y compris les services techniques), des collectivités territoriales et du groupe cible; • Le dialogue renforcé entre les populations et les autorités au niveau national et local; • L'amélioration du dialogue entre populations et forces de sécurité; • L'engagement du respect des droits humains et humanitaires. | | |

3 ENSEIGNEMENTS TIRES ET COMPLEMENTARITE

3.1 Enseignements tirés

Les enseignements tirés des actions de la phase 1 de l'appui au PUS portent notamment sur:

- la difficulté pour les opérateurs de développement d'accéder à certaines zones du pays faisant face à une recrudescence d'insécurité. Ce faisant, intervenir sous le label d'une ONG ou d'une coopération déléguée peut impliquer des représailles de la part des forces déstabilisatrices en présence. Aussi, l'intervention sous forme d'une aide budgétaire, donc sous la couverture des actions budgétaires, renforce la présence de l'État et le contrat social.
- le besoin de renforcer l'appropriation de l'instrument fonds fiduciaire d'urgence (FFU) par les autorités nationales locales. Pour ce faire, il conviendra de développer une synergie entre les actions mises en œuvre par les opérateurs de développement (ONG, agences des États membres), et celles mises en œuvre à travers le budget. Le PUS-BF le prévoit explicitement en établissant un mécanisme d'articulation avec l'ensemble des opérations des partenaires techniques et financiers.
- les domaines choisis dans le cadre de la présente action sont complémentaires – en plus des projets du FFU - avec les contrats d'aide budgétaire en cours dans les secteurs du PIN/FED; notamment le contrat de bonne gouvernance et de développement (CBGD), les contrats des réformes sectorielles eau/assainissement et santé. Le programme présenté permet donc d'exprimer la synthèse entre les différents instruments, en tissant des relations stratégiques à plusieurs niveaux.
- la faible déconcentration budgétaire de certaines fonctions (principalement au niveau du secteur de la sécurité) ne permet pas d'opérer avec toute la souplesse attendue ni avec la réactivité nécessaire pour répondre aux enjeux du PUS. On note que la gestion des infrastructures sociales de base est plus facilement déconcentrée, ce qui permet d'aller au plus

près des populations bénéficiaires, et a été l'un des facteurs de succès du PUS phase 1. Il conviendra de suivre cet aspect pour l'extension du PUS.

- dans le cadre de l'extension du PUS, une attention particulière sera portée à la question du reporting opérationnel. En effet, la phase 1 a démontré que la fluidité de la transmission des informations était largement perfectible, et les systèmes de remontée d'information n'étaient pas suffisamment opérationnels.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

Il est important de rappeler que dans le cadre du fonds fiduciaire d'urgence, l'Union européenne finance les projets suivants:

- le programme de gestion intégrée des espaces frontaliers au Burkina Faso (ProGEF – 30 000 000 EUR, l'agence de coopération internationale allemande pour le développement. (GiZ)) qui vise à améliorer les conditions de vie, de sécurité et de stabilité des populations dans les zones frontalières;
- le programme groupe d'actions rapide de surveillance et intervention au Sahel (GAR-SI) avec un budget total de 41 600 000 EUR, dont 6 800 000 EUR pour les activités à mettre en œuvre au Burkina Faso, *International and Ibero-American Foundation for Administration and Public Policies* (FIIAPP) vise la création, formation et équipement de deux groupes d'action rapide et mobile qui devrait améliorer les capacités de riposte de la gendarmerie nationale dans les régions exposées du nord et ouest;
- la coopération italienne est en charge du projet d'insertion et de stabilisation socio-économique des jeunes et des femmes dans la province du Séno, dans la région du Sahel;
- le programme d'appui à l'emploi dans les zones frontalières et périphériques vise à stimuler l'employabilité des jeunes et des femmes et à favoriser la création d'emplois productifs;
- la coopération autrichienne sera en charge du projet «*appui à la compétence professionnelle, l'entreprenariat et l'emploi des jeunes et des femmes dans les régions rurales du Burkina Faso*» (TUUMA) relatif à l'appui à la compétence professionnelle, l'entreprenariat et l'emploi des jeunes et des femmes dans les régions rurales du Burkina Faso, plus particulièrement dans la province du Soum;
- le projet de renforcement de la résilience des communautés vulnérables du Sahel et du Nord est mis en œuvre par OXFAM;
- le programme de renforcement de la résilience des communautés vulnérables dans les provinces du Soum et du Loroum, mis en œuvre par LVIA;
- le projet de renforcement durable de la résilience des communautés et des ménages vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle de la province du Yagha dans la région Sahel au Burkina Faso;
- des projets en matière de prévention de l'extrémisme violent autochtone ayant pour vocation de rebâtir une cohésion sociale au nord du Burkina à travers un meilleur suivi de la radicalisation, la promotion du dialogue la valorisation de l'économie pastoraliste. Des projets de protection des jeunes au sein des écoles franco-arabes et foyers coraniques pour un montant total d'environ 15 000 000 EUR.

Par ailleurs, quatre programmes d'appuis budgétaires sont mis en œuvre au Burkina Faso:

- un contrat de bonne gouvernance et de développement, focalisant les questions de démographie, d'état civil, de lutte contre la corruption, de finances publiques, de protection sociale et de genre;
- un contrat de réforme sectoriel «santé», intervenant sur les questions de la qualité des soins, l'opérationnalisation de l'assurance maladie universelle, et la gouvernance du secteur santé;

- un contrat de réforme sectoriel «eau et assainissement», se concentrant sur les questions relatives à la gouvernance sectorielle, la gestion intégrée des ressources en eau, l'eau potable et l'assainissement;
- un contrat de réforme sectoriel «agriculture, sécurité alimentaire et nutrition», portant sur la petite irrigation, le petit élevage, la sécurité alimentaire et la nutrition.

D'autres instruments de financement de l'Union européenne contribuent aussi à l'atteinte des objectifs poursuivis par le PUS (annexe 3) en matière de sécurité notamment:

- le PARSIB - projet d'appui au renforcement de la sécurité intérieure du Burkina Faso sous l'Instrument contribuant à la stabilité et à la paix (IcSP) – qui a permis d'améliorer de façon perceptible la réactivité et les compétences des unités spécialisées de gendarmerie nationale et de police nationale à Ouagadougou et qui permet également l'accompagnement de la réforme du secteur de la sécurité lancée suite au forum national de la sécurité d'octobre 2017;
- l'amélioration des réseaux de gestion de l'information sécuritaire/anti-terroriste à travers le développement du système d'information de la police IRAPOL;
- un programme en cours d'instruction sous l'IcSp visant à (i) la réhabilitation du centre de formation de Laongo pour le transformer en centre de formation, d'entraînement et de commandement pour les unités mobiles de la police et de la gendarmerie nationale, (ii) la formation et l'équipement de deux unités mobiles de gendarmerie et (iii) un soutien au renforcement des liens entre forces de sécurité intérieure et les populations locales dans les zones de déploiement par le biais d'action de sensibilisation, dialogue et formation.

Les activités seront coordonnées en concertation avec les structures étatiques.

L'action est placée sous la responsabilité du ministère de l'économie, des finances et du développement, ce qui contribuera à la pérennisation des acquis. Le PUS prévoit également l'implication des autorités locales dans la planification des actions publiques, ce qui permet d'assurer une appropriation de l'action dans les régions concernées.

4 DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1 Objectif général, objectif(s) spécifique(s), produits attendus et activités indicatives

L'objectif général de l'action est de contribuer à maintenir la paix, la stabilité et la sécurité au Burkina Faso.

L'action permettra une mise en œuvre efficace du programme d'urgence pour le Sahel (PUS), sous-composante du plan national de développement économique et social (PNDES). Il s'agira notamment d'accroître la capacité financière du gouvernement pour maintenir la paix, la stabilité et la sécurité, tel que défini dans les objectifs du PNDES et de PUS.

Les objectifs spécifiques sont les suivants:

- Objectif spécifique 1: l'accès aux services sociaux de base est amélioré;
- Objectif spécifique 2: la protection et la sécurité des personnes et des biens sont renforcées;
- Objectif spécifique 3: la gouvernance locale est améliorée.

Les **produits induits** escomptés par objectifs sont les suivants:

OS1: l'accès aux services sociaux de base est amélioré.

PI1.1 Les centres de santé sont opérationnels et fournis en médicaments;

PI1.2 Des infrastructures en eau potables sont construites et/ou réhabilitées;

PI1.3 Des infrastructures liées aux autres services publics de base sont construites et/ou réhabilitées.

OS 2: la protection et de la sécurité des personnes et des biens est renforcée.

PI2.1. Une présence des forces de sécurité qualifiées est harmonieusement répartie en fonction des menaces existantes.

PI2.2. Les forces de sécurité intérieure sont équipées et renforcées au niveau des compétences opérationnelles et éthiques.

PI2.3. Le déficit de collaboration entre forces de sécurité intérieure et populations locales est atténué.

OS 3: la gouvernance locale est améliorée

PI3.1. Des dotations additionnelles sont transférées aux communes concernées.

Les **produits directs** sont:

PD1: la disponibilité de financement au niveau du budget national pour les dépenses publiques est augmentée;

PD2: la coordination au niveau de l'appui au renforcement des capacités est améliorée;

PD3: les dialogues politiques au niveau sectoriel sont améliorés.

Les **principales activités** comprendront:

- le transfert de 25 000 000 EUR d'appui budgétaire au cours de l'exercice budgétaire 2020 si les conditions de décaissement sont remplies;
- un dialogue de politique continu avec le gouvernement avec une attention particulière aux domaines de la sécurité, au respect des droits humains et les mesures prises pour l'arrêt des abus constatés, à l'amélioration des relations entre les forces de sécurité intérieure et la population, à l'accès à l'eau, à la santé et aux autres services sociaux (éducation).
Le dialogue de politique mettra également l'accent sur le pilotage du PUS, en particulier la communication interministérielle, la programmation, et la déconcentration budgétaire.
Le dialogue de politique mettra également l'accent sur la réforme du secteur de la sécurité, la décentralisation et la gouvernance locale, et également les mesures prises pour le respect des droits humains.
- la surveillance régulière des critères d'éligibilité à l'appui budgétaire:
 - un dialogue régulier sur la gestion des finances publiques et la transparence budgétaire;
 - un suivi de la situation macroéconomique notamment sur le financement du déficit et la mobilisation des recettes fiscales;
- un dialogue permanent et approfondi avec le gouvernement sur les domaines couverts: sécurité; eau et assainissement, et santé;
- le suivi des indicateurs des tranches variables;
- un dialogue et une coordination continus entre la délégation et les autres partenaires intervenant à travers l'appui budgétaire pour un meilleur alignement afin d'éviter la redondance des activités et d'alléger les obligations de «reportage» qui pèsent sur le gouvernement.

4.2 Logique d'intervention

La logique d'intervention poursuivie par le PUS-BF vise à réaliser rapidement des actions de développement socio-économique dans la région. À ce titre, il est question d'accélérer non seulement la mise œuvre des investissements planifiés par le gouvernement mais également d'engager de nouvelles ressources à travers des réaménagements budgétaires. Il s'agit bien d'un programme essentiellement budgétaire, s'appuyant sur les allocations sectorielles déjà existantes dans la loi de finances 2017 et sa programmation 2018-2020⁸.

⁸ Le Burkina Faso utilise depuis le 1 janvier 2017 un budget-programme par objectif en autorisations d'engagements/crédits de paiements, avec une programmation budgétaire triennale glissante.

Si les ressources budgétaires sont mises à disposition par le gouvernement pour améliorer la qualité et la disponibilité des services publics, tout en renforçant la couverture sécuritaire respectueuse des droits humains, alors la cohésion sociale de la zone du PUS + sera renforcée.

Le PUS-BF repose sur cinq principes directeurs qui sont utilisés pour élaborer les plans de travail annuels (PTA). Les PTA identifient dans la loi de finances quelles actions contribuent spécifiquement aux objectifs du PUS-BF. Ces activités bénéficient par la suite d'une priorité budgétaire, qui se traduit notamment par des mises à disposition de crédit accélérés, ainsi que par des procédures d'acquisition simplifiées. En effet, la stratégie d'intervention du PUS-BF repose sur une mise à niveau des infrastructures sécuritaires et sociales dans un premier temps. Les activités nécessitant le déploiement de personnel monteront progressivement en puissance, compte tenu des délais nécessaires au recrutement et à la formation des agents.

Le dispositif de pilotage comprend le Conseil d'orientation stratégique (COS), le comité de supervision (COSUP) et les comités de suivi (CS) au niveau déconcentré et décentralisé. Les réunions se tiennent à intervalle régulier et sont suivies par la primature.

Le PUS-BF prévoit une programmation stratégique des activités, mais également un mécanisme dérogatoire en matière de passation de la commande publique, par le biais de délais de soumission raccourcis.

4.3 Intégration des questions transversales

L'action vise à contribuer à la sécurisation de la zone, et à réduire les actions violentes, criminelles portant toutes atteintes aux droits de l'Homme.

- *Genre*: l'appui se focalise notamment sur les secteurs sociaux (eau, santé et autres services), dans le but de maintenir les prestations de ces services publics. Les femmes et les jeunes filles, chargées des corvées d'eau et bénéficiaires des prestations des CSPS, bénéficieront directement de cet appui, comme présenté dans le premier objectif spécifique du PUS. En ce qui concerne la composante sécurité, des formations portant sur les différences culturelles et la prise en compte du «genre» par les forces de sécurité intérieure dans leurs contacts avec les populations locales contribueront à éviter des abus des droits de l'Homme. La participation des forces de sécurité Femmes aux opérations sur le terrain sera encouragée par la hiérarchie au sein des FSI burkinabé.
- *Les questions environnementales et climatiques* sont au cœur des questions de migration et de conflits autour de l'accès et de l'utilisation des ressources naturelles (y compris l'eau et les terres). Ces questions seront prises en compte notamment au niveau local, de par les systèmes de planification locale des actions de développement. Ces derniers se baseront sur des diagnostics identifiant les principaux risques, faiblesses, forces et opportunités, et proposeront des réponses adaptées et consensuelles: mesures agricoles «intelligentes face au climat», amélioration de la résilience climatique des populations, conservation ou amélioration de la qualité des services écosystémiques existant. Enfin, les actions appuyées par le projet ne pourront se réaliser au détriment de la qualité environnementale (par exemple: déforestation pour agrandir des parcelles cultivées).
- *L'approche fondée sur les droits* fait l'objet de certains cadres sectoriels opérationnels (eau et assainissement notamment), identifiant les axes et modalités de mise en œuvre. Cependant cette démarche n'est pas encore systématisée. L'action PUS Sahel s'appuiera sur ces cadres sectoriels quand ils existent. En ce qui concerne la composante sécurité, la protection et la promotion des droits humains, par le biais de formations est un aspect essentiel de l'action.
- *Approche sensible au conflit*: dans le cadre des opérations des unités mobiles des forces de sécurité soutenues dans le cadre de cet appui budgétaire, afin d'éviter des tensions entre les unités mobiles et les populations, l'action portera une attention particulière à inscrire les activités dans un cadre légal et réglementaire strict, et dans le respect des droits humains.
- La nature budgétaire de l'action et son interrelation avec le PNDES en assure sa durabilité.

4.4 Contribution à la réalisation des ODD

La présente intervention s'inscrit dans le programme des Nations unies de développement durable à l'horizon 2030. Elle contribue principalement à la réalisation progressive des ODD suivants:

- ODD 3 - Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.
- ODD 6 - Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable.
- ODD 16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

5 MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 36 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

5.3.1 Motivation des montants alloués à l'appui budgétaire

Le montant alloué à l'appui budgétaire est de 25 000 000 EUR. Il n'est pas prévu d'appui complémentaire dans le cadre de la présente action.

Ce montant intervient en complémentarité au financement du programme d'urgence pour le Sahel via le fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne (80 000 000 EUR, dont 6 250 000 EUR pour des appuis techniques) à la maîtrise d'ouvrage, à la formation opérationnelle et au respect des droits humains par les forces de sécurité intérieure soutenues dans le cadre de l'appui budgétaire, à la mise en place d'activités de sensibilisation et de dialogue entre les forces de sécurité intérieure et les populations dans les zones de déploiement ainsi que dans le domaine de la communication et visibilité.

Les mesures d'accompagnement permettront d'apporter une assistance à la maîtrise d'ouvrage déléguée (au niveau des communes bénéficiaires), pour permettre d'exploiter pleinement les ressources mises en œuvre, tout en contribuant à la bonne régularité des dépenses par rapport au code des marchés publics en vigueur au Burkina Faso.

Elles permettront également, pour le volet sécurité, la mise en œuvre d'activités relatives à la formation opérationnelle et «morale» des forces de sécurité intérieure soutenues ainsi que la mise en œuvre d'activités de sensibilisation et de dialogue afin d'améliorer la relation de confiance entre les forces de sécurité intérieure et les populations, et limiter les dérives en matière de droits humains.

5.3.2 Critères de décaissement de l'appui budgétaire

- a) Les conditions générales applicables au décaissement de toutes les tranches sont les suivantes:
- progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de la stratégie d'extension du programme d'urgence Sahel et maintien de la crédibilité et de la pertinence de cette politique;
 - maintien d'une politique macroéconomique fondée sur la stabilité, crédible et pertinente, ou réalisation de progrès en vue de rétablir les principaux équilibres;
 - progrès satisfaisants dans la mise en œuvre des réformes visant à améliorer la gestion des finances publiques, dont la mobilisation des recettes nationales, et maintien de la crédibilité et de la pertinence du programme de réforme;
 - progrès satisfaisants en ce qui concerne la mise à la disposition du public, en temps utile, d'informations budgétaires accessibles, exhaustives et fiables.

Les conditions particulières ainsi que les tranches auxquelles elles s'appliquent sont les suivantes:

b) Les indicateurs de performance pour les décaissements susceptibles d'être appliqués aux tranches variables sont les suivants:

- sur la **composante sécurité**, les indicateurs porteront sur le maillage territorial et la construction de nouveaux commissariats et postes de sécurité intérieure ainsi que sur la mobilité et qualité des forces de sécurité. Un appui sur le respect des droits humains et du droit international humanitaire par les forces de sécurité intérieure sera mis en œuvre dans le cadre du PUS/FF;
- sur la **composante santé**, les indicateurs porteront sur le maintien et la fonctionnalité des centres de santé, ainsi que sur la construction et l'équipement de nouveaux centres;
- sur la **composante eau potable**, les indicateurs porteront sur la mise en place d'infrastructures d'accès, soit par le biais de réseaux d'adduction en eau potable simplifiée (AEPS) soit par la construction de barrages;
- Sur la **composante gouvernance locale**, un indicateur portera sur les dotations transférées aux collectivités territoriales, pour leur permettre de contribuer à l'atteinte des objectifs de leurs plans communaux de développement.

Les cibles et les indicateurs de performance retenus pour les décaissements seront applicables pendant toute la durée de l'action. Cependant, dans des circonstances dûment justifiées, une demande de modification des cibles et des indicateurs pourra être présentée à la Commission par l'ordonnateur national.

Il convient de noter que toute modification des cibles doit être convenue ex ante au plus tard au terme du premier trimestre de l'exercice soumis à l'évaluation. Les modifications convenues des cibles et des indicateurs font l'objet d'un accord préalable et peuvent être autorisées par écrit (soit au moyen d'une modification formelle de la convention de financement, soit par un échange de lettres).

En cas de dégradation sensible des valeurs fondamentales, les décaissements au titre de l'appui budgétaire peuvent être suspendus, réduits ou annulés, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement.

5.3.3 Modalités de l'appui budgétaire

L'appui budgétaire est fourni sous la forme d'un appui budgétaire direct non ciblé au Trésor public. L'opération de crédit des virements en euros décaissés en francs CFA sera exécutée aux taux de change applicables, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement.

| Année | | |
|-------------------------------|--|-------------------|
| Tranche fixe | | 9 000 000 |
| Tranche variable, dont | | 16 000 000 |
| <i>Tranche variable</i> | <i>Composante sécurité (montant indicatif)</i> | 4 000 000 |
| | <i>Composante santé (montant indicatif)</i> | 4 000 000 |
| | <i>Composante eau potable (montant indicatif)</i> | 4 000 000 |
| | <i>Composante gouvernance locale – Plans communaux de développement (PCD), montant indicatif</i> | 4 000 000 |
| TOTAL | | 25 000 000 |

5.4 Modalités de mise en œuvre pour l'appui complémentaire d'un appui budgétaire

S.O.

5.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

S.O.

5.6 Budget indicatif

| Volets | Contribution de l'UE (en EUR) |
|-----------------------------------|--|
| 5.3 Appui budgétaire | 25 000 000 |
| 5.9 Évaluation, 5.10 Audit | sera couvert par une autre décision |
| Total | 25 000 000 |

5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

La présente action sera suivie par l'unité de coordination du PUS-BF du ministère de l'économie, des finances et du développement⁹, qui mobilisera et coordonnera les différents services de l'État impliqués dans la mise en œuvre de l'action. L'unité PUS-BF travaillera en collaboration avec la DG COOP interlocuteur au sein du gouvernement pour la coopération UE avec le Burkina Faso. Le dispositif de pilotage et de suivi global du PUS se fera, sauf indication contraire, sous la responsabilité générale du MINEFID.

5.8 Suivi de la performance et des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre doit établir un système de suivi interne,

⁹ Sous réserve que le dispositif de suivi institutionnel ne soit pas modifié.

technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (produits et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la liste du plan d'action stratégique ou de réforme du partenaire.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.9 Évaluation

Eu égard à l'importance de l'action, il sera procédé à une évaluation finale de la présente action ou de ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants commandée par la Commission.

Elle sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris pour la révision des politiques), en tenant compte en particulier du fait que la mise en œuvre du programme d'urgence pour le Sahel étendu est rendu complexe au regard de la dégradation continue du contexte sécuritaire.

L'évaluation de la présente action peut être réalisée individuellement ou dans le cadre d'une évaluation stratégique conjointe des opérations d'appui budgétaire réalisée avec le pays partenaire, d'autres prestataires d'appui budgétaire ou des parties prenantes concernées.

La Commission informera le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins 2 mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Le financement de l'audit sera couvert par une autre mesure constituant une décision de financement.

5.10 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Le financement de l'audit sera couvert par une autre mesure constituant une décision de financement.

5.11 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations juridiques pour toutes les actions extérieures financées par l'UE. Le budget de communication/visibilité est déjà prévu dans le financement FFU.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité, qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine.

En ce qui concerne les obligations juridiques en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités responsables. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base des exigences de communication et de visibilité applicables aux actions extérieures de l'Union européenne (ou de tout document ultérieur).

6 CONDITIONS PREALABLES

S.O.

APPENDICE 1– TABLEAU DE LA LOGIQUE D’INTERVENTION POUR L’APPUI BUDGETAIRE

| | Chaîne des résultats | Indicateurs | Valeurs de référence (2019) | Cibles à l’horizon de la fin du contrat d’appui budgétaire (2020) | Sources des données |
|--|--|---|-----------------------------|---|--|
| Impact attendu de la politique (objectif général) | Contribuer à maintenir la paix, la stabilité et la sécurité au Burkina Faso. | 1. Indice de développement humain (rang). 2. Proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté (H/F) (par région). 3. Profondeur de la pauvreté. | 183 /189 | | 1. Rapports du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) 2. Rapport de l’enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EICVM). 3 Rapport de l’enquête multisectorielle continue (EMC). |
| Effets attendus de la politique [objectif(s) spécifique(s)] | OS 1: l’accès aux services sociaux de base est amélioré. OS 2: la protection et la sécurité des personnes et des biens est renforcée. OS 3: la gouvernance locale est améliorée. | 1.1. Taux de couverture en vaccin sur la RR 1 (rougeole et rubéole) (%). 1.2 Proportion de la population ayant accès à l’eau potable (par région). 2.1 Score «ordre et sécurité» selon le <i>World Justice Project</i> (rang). 3.1 Taux d’exécution des plan communaux de développement. | 108,5 101/126 | | 1.1; 1.2 Statistiques nationales. 2.1. Site internet <i>World Justice Project</i> . 3.1 rapport PCD. |
| Produits induits | PI1.1 Les centres de santé sont fournis en médicaments génériques. PI1.2 Des infrastructures en eau potable sont construites et/ou réhabilitées. | 1.1.1 Taux de rupture en médicaments génériques (par région). 1.2.2 Nombre cumulé d’AEPS et de poste d’eau autonome (PEA) fonctionnels. 1.2.3. Degré d’avancement de la construction du barrage de Bambakari. | | | Système statistique national ENDOSS. Rapport annuel directions régionales de l’eau et de l’assainissement (DREA) |

| | | | | | |
|-------------------------|--|---|--|---|---|
| | <p>PI2.1. Les forces de sécurité intérieure sont équipées et renforcées au niveau des compétences opérationnelles et éthiques.</p> <p>PI2.2. Le déficit de collaboration entre forces de sécurité intérieure et populations locales est atténué.</p> <p>PI1.3 Des dotations additionnelles sont transférées aux communes concernées.</p> | <p>2.2.2. Nombre de brigades mobiles opérationnelles.</p> <p>2.3.1 Nombre d'activités de sensibilisation et de dialogue organisés entre les FSI et les populations locales.</p> <p>3.1.1 Montant des dotations transférées aux collectivités territoriales.</p> <p>3.1.2 Degré d'atteinte des objectifs des plans communaux de développement.</p> | | 8 | |
| Produits directs | <p>PD1: la disponibilité de financement au niveau du budget national pour les dépenses publiques est augmentée.</p> <p>PD2: la coordination au niveau de l'appui au renforcement des capacités est améliorée.</p> <p>PD3: les dialogues politiques au niveau sectoriel sont améliorés.</p> | <p>PD1: montant (en EUR) dépensé sous l'appui budgétaire.</p> <p>PD2: nombre de réunions/rencontres de coordination organisées par an.</p> <p>PD3: nombre de réunions, de dialogues politiques organisés par an dans les secteurs couverts par l'action.</p> | | | <p>PD1: information UE sur les montants dépensés.</p> <p>PD2: compte rendu des rencontres/réunions.</p> <p>PD3: compte rendu des rencontres/réunions.</p> |

APPENDICE 2 – CADRAGE FINANCIER DU PROGRAMME ET ARTICULATION AVEC LES INTERVENTIONS PUS DU FONDS FIDUCIAIRE D'URGENCE.

| Années | | 06/2018 | 06/2019 | 12/2019 | 06/2020 | Total |
|----------------------------|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| instrument | | FFU initial | FFU Initial | FFU AV1 | PIN | |
| Tranche fixe | | 9 500 000 | 9 500 000 | 9 000 000 | 9 000 000 | 37 000 000 |
| Tranche variable | Composante sécurité | 5 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | 4 000 000 | 19 000 000 |
| | Composante santé | 3 750 000 | 5 000 000 | 4 000 000 | 4 000 000 | 16 750 000 |
| | Composante eau potable | 5 000 000 | 5 000 000 | 4 000 000 | 4 000 000 | 18 000 000 |
| | Composante gouvernance locale - PCD | - | - | 4 000 000 | 4 000 000 | 8 000 000 |
| TOTAL | | 23 250 000 | 24 500 000 | 26 000 000 | 25 000 000 | 98 750 000 |
| Performance observé | | S1 18 | S2 18+S1 19 | S2 19 | S1 20 | |
| Ancrage budgétaire | | LF 18 | LF 18 et 19 | LFR 19 | LF 20 | |